



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

1 EXT.GA

WHC-14/1 EXT.GA/2A

Paris, 23 juillet 2014

Original: Anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO

13-14 novembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale

2A : Adoption de l'ordre du jour de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale

Ordre du jour provisoire de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale

Ce document contient l'Ordre du jour provisoire de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, novembre 2014)

Projet de résolution : 1 EXT. GA 2A, voir Point II

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale
 - 1A. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire
 - 1B. Election du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale
 - 2A. Adoption de l'ordre du jour de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale
 - 2B. Adoption du calendrier de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale
3. Révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale
4. Clôture de la session

II. PROJET DE RESOLUTION

Projet de Résolution: 1 EXT. GA 2A

L'Assemblée générale,

1. Ayant examiné le document WHC-14/1 EXT.GA/2A,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.